

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 OCTOBRE 2012**

Délibération
n°2012.10.194

Tarifs 2013 : prix de
l'eau potable

LE DIX HUIT OCTOBRE DEUX MILLE DOUZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **12 octobre 2012**

Secrétaire de séance : André BONICHON

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Fabienne GODICHAUD à Stéphane CHAPEAU, Jean-François DAURE à Zahra SEMANE

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Nadine GUILLET, Robert JABOUILLE, Redwan LOUHMADI, Frédéric SARDIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 OCTOBRE 2012**DELIBERATION
N° 2012.10.194**

ENVIRONNEMENT / EAU POTABLE

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT****TARIFS 2013 : PRIX DE L'EAU POTABLE**

Par délibération n° 165 du 3 novembre 2011, le conseil communautaire a fixé pour l'année 2012 les tarifs de l'eau potable indiqués dans le tableau ci-dessous.

Pour l'année 2013, il est précisé que les tarifs de différentes redevances de l'Agence de l'Eau incorporées à la tarification de l'eau potable devraient augmenter de 5,10 % pour la redevance prélèvement et de 2,38 % pour la redevance pollution. Celles-ci seront intégralement répercutées sur l'usager.

Le bureau communautaire du 6 septembre 2012 a émis un avis favorable pour une augmentation du prix de l'eau potable de 1% pour l'année 2013, soit 0,9831 € hors taxes par m³.

Désignations	TARIF 2012 (€HT)	Tarif 2013 (€HT)
Abonnement forfaitaire annuel Compteur inférieur ou égal à 20 mm	28,60 €	28,89 €
Compteur strictement supérieur à 20 mm et inférieur ou égal à 60 mm	95,24 €	96,19 €
Compteur strictement supérieur à 60 mm	190,61 €	192,52 €
Prix du m3 consommé (€/m3)	0,9734 €	0,9831 €

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie – construction du 17 septembre 2012,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 2 octobre 2012,

Je vous propose :

D'APPROUVER à compter 1^{er} janvier 2013 les tarifs indiqués ci-dessus (abonnement et prix au m³ consommé), hors taxes et redevances.

DE PRECISER que les tarifs des différentes redevances de l'Agence de l'eau incorporées à la tarification de l'eau potable seront intégralement répercutées sur l'utilisateur.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A LA MAJORITE (1 CONTRE : M. ELIE)
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 24 octobre 2012	<u>Affiché le :</u> 24 octobre 2012